



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
10 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Reprise de la session d'organisation pour 2001

3 et 4 mai 2001

Point 4 de l'ordre du jour

#### Élections, présentation de candidatures et confirmations des candidatures

### Présentation de la candidature de sept membres du Comité du programme et de la coordination

#### Note du Secrétaire général

##### Additif

1. Conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social en date du 14 mai 1976 et de la décision 42/450 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1987, le Conseil est tenu de présenter la candidature de sept membres du Comité, qui seront élus par l'Assemblée à sa cinquante-sixième session pour pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2001 à l'expiration du mandat des membres suivants : Bénin, Chine, Comores, Égypte, Japon, République de Corée et Uruguay. Le mandat est de trois ans à compter du 1er janvier 2002.
2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III, paragraphe 3, de sa résolution 3392 (XXX) en date du 20 novembre 1975, sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.
3. Les sept sièges vacants doivent être pourvus sur la base suivante :
  - Trois membres à choisir parmi les États d'Afrique;
  - Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
  - Trois membres à choisir parmi les États d'Asie.
4. La composition du Comité en 2001 est indiquée dans l'annexe ci-jointe.

## **Annexe**

### **Comité du programme et de la coordination**

(34 membres; mandat de trois ans)

#### **Composition en 2001**

##### **Neuf sièges pour les États d'Afrique**

Bénin\* (2001), Botswana (2003), Cameroun (2002), Comores\* (2001), Égypte\* (2001), Gabon (2002), Mauritanie (2002), République-Unie de Tanzanie (2003), Zimbabwe (2002)

##### **Sept sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Argentine (2002), Bahamas (2003), Brésil (2002), Cuba (2002), Mexique (2003), Pérou (2002), Uruguay\* (2001)

##### **Sept sièges pour les États d'Asie**

Bangladesh (2002), Chine\* (2001), Indonésie (2002), Iran (République islamique d') (2002), Japon\* (2001), Pakistan (2002), République de Corée\* (2001)

##### **Sept sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2002), États-Unis d'Amérique (2003), France (2003), Italie (2002), Portugal (2002), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2002), Saint-Marin (2002)

##### **Quatre sièges pour les États d'Europe orientale**

Fédération de Russie (2003), Pologne (2002), République de Moldova (2002), Ukraine (2002)

---

\* Membre dont le mandat arrive à expiration.